

Procès-Verbal de la séance du Conseil Municipal du 6 novembre 2015

Le six novembre deux mil quinze à 20 heures, les membres du Conseil Municipal de la commune de Juigné-sur-Sarthe se sont réunis en séance publique sous la présidence de M. Daniel CHEVALIER, Maire, sur convocation en date du 30 octobre 2015.

Etaient présents : MM. Daniel CHEVALIER, Maire, Claire GUERINEAU, 1^{ère} Adjointe, Claude FOURNIER, 2^{ème} Adjoint, Christophe TOUCHET, 3^{ème} Adjoint, Jean-Luc BERGER, 4^{ème} Adjoint, Liliane ELY, Laurence GIRARD, Laurence BATAILLE, Jean-Michel MALFROY, Carole BOUTET, Jérôme COUDREUSE, Violaine FORTIN, Nathalie LEC'HVIEN, Bruno LOUATRON.

Etait absent et excusé : M. Guy de DURFORT.

Madame Carole BOUTET est désignée secrétaire de séance.

Les Procès-Verbaux des séances des 9 octobre 2015 et 17 octobre 2015 sont approuvés à l'unanimité des membres présents avec la modification suivante, indiquée par Laurence BATAILLE, à porter sur le procès-Verbal du 9 octobre 2015 : Page 6 – Dernier paragraphe – « La plantation des pieds de vignes est programmée en avril-mai 2016 » et non pas « courant novembre ».

- Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a rencontré le secrétaire général de la Sous-Préfecture qui lui a indiqué que les services de la Préfecture avaient pu étudier le dossier du « bien en déshérence » du 6 chemin de la Galerie (Maison Giaud). Ces services ont établi que le bien actuellement en déshérence deviendrait un « bien sans maître » à compter du 23 décembre 2015, date marquant le 30^{ème} anniversaire de la dernière propriétaire connue. Par conséquent, il deviendra à cette date bien communal permettant ainsi sa mise en vente au profit de la commune. Un courrier établi prochainement par la Préfecture nous confirmera ces éléments.
- Monsieur le Maire donne connaissance au Conseil Municipal d'un tableau reprenant le montant de la Dotation Globale de Fonctionnement que reçoit la Commune de l'Etat depuis 2000. Il est noté une diminution de cette dotation depuis 2011 avec une baisse très nette entre 2014 et 2015 de l'ordre de 9%. Attache sera prise auprès des services de la Préfecture afin d'éclaircir les raisons de cette chute et de préciser les critères qui permettent de calculer cette dotation.

Positionnement et subvention pour la création d'un festival musical

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de se positionner sur le principe d'accueil sur la commune d'un festival de jazz et de musique actuelle qui lui avait été présenté lors de la séance du 9 octobre 2015 par M. Manuel TATO, à l'origine du projet et de l'association « Quartier Général Production » qui œuvre pour son organisation. Il ne souhaite pas passer par un vote à bulletins secrets et propose un tour de table afin de permettre à chacun d'exprimer son opinion. Par ailleurs, il précise que les statuts de l'association « Quartier Général Production » viennent d'être déposés mais qu'elle n'a pas encore obtenu son n° de SIRET.

Monsieur le Maire propose dans un premier temps de répondre aux interrogations émises par les uns et les autres lors de la séance du 9 octobre 2015 :

- M. de DURFORT avait souhaité savoir si M. TATO avait une expérience de création d'un festival musical. Monsieur le Maire précise qu'il a créé et dirigé un festival « Les rencontres internationales de musique urbaine » à Evry, en région parisienne, qui avait attiré 6000 spectateurs sur 3 jours.

- Concernant le questionnement sur les buvettes, 5 sont prévues dont une réservée aux associations de Juigné dans l'enceinte du parc. L'estimation basse de son bénéfice est de 5.000 €.
- Des animations complémentaires sont prévues : concert de jazz d'un groupe du Conservatoire Intercommunal au cours la cérémonie des vœux du Maire. Un casting de groupes musicaux amateurs de la région se déroulera dans la salle des fêtes au cours d'un week-end au printemps 2016.
- La participation financière de la commune est ramenée à 10.000 € contre 12.000 € annoncés initialement.
- Le budget Communication est de 9.000 € ventilé sur plusieurs postes. Il s'élève généralement à 12.000 ou 15.000 €. Mais des économies sont réalisées par M. TATO sur la création du site et du logo grâce à ses relations professionnelles.
- Des options sont déjà posées sur des artistes internationaux. Sont annoncés Lisa SIMONE (fille de Nina Simone), Hervé SAMB, Candy DULFER, Maceo PARKER, Marcus MILLER, Yuri BUENAVENTURA.

Monsieur le Maire donne la parole à chacun des conseillers présents :

Jérôme COUDREUSE souligne qu'il s'agit plutôt d'une bonne chose qui permettrait de faire parler de Juigné et de réunir ses habitants.

Violaine FORTIN estime que cela serait positif pour l'image de Juigné et pourrait permettre de fédérer les associations. C'est aussi l'occasion de découvrir le jazz. En outre, ce festival apporterait du travail aux commerçants et bénéficierait aux associations au travers des buvettes. Elle conclut en affirmant que c'est un beau projet.

Jean-Luc BERGER est favorable à ce projet qui mettra en avant la commune. La difficulté sera de faire adhérer les habitants. Mais Juigné a des atouts avec un cadre idyllique, un bourg sympa et facile à bloquer, un propriétaire privé favorable à l'accueil de ce festival. De plus, ce projet s'inscrit dans le long terme.

Daniel CHEVALIER rappelle que l'exemple du comice agricole cité plusieurs fois pour son succès populaire ne réunissait cependant pas toute la population puisque ce genre d'événements attire avant tout une population familiale et rurale. Il précise que les manifestations ne touchent jamais toutes les franges de la société.

Bruno LOUATRON approuve cette manifestation qui de toute façon se ferait dans le pays sabolien et trouverait stupide que Juigné s'en prive. Il juge la participation de la commune raisonnable en rapport à ses moyens ($\approx 9\text{€}/\text{habitant}$). De plus, l'organisateur n'exige pas trop de la commune.

Daniel CHEVALIER précise que l'engagement financier de la commune de 10.000 € concernerait uniquement la 1^{ère} année puisque l'année suivante elle serait ramenée à 3.000-4.000 € avec les organismes contributeurs qui ne s'engagent pas la 1^{ère} année.

Jean-Michel MALFROY, comme la plupart des conseillers, n'y connaît rien au jazz et ne se montre ni pour, ni contre.

Laurence GIRARD qui n'était pas présente lors de la présentation du 9 octobre a découvert cette information avec surprise en prenant connaissance du procès-verbal. Elle y est favorable et ajoute qu'il s'agit d'une occasion unique qui mettra Juigné en lumière et donnera une image dynamique de la Commune.

Claire GUERINEAU est également favorable et considère que cet événement est un investissement pour l'image de la commune. Il amènera également de l'activité aux commerces locaux. Dans un beau cadre, cela peut attirer la population mais comme pour toutes les manifestations, nous n'attirerons jamais tout le monde.

Daniel CHEVALIER signale que les conseillers peuvent découvrir les artistes cités en se rendant sur YouTube.

Nathalie LEC'HVIEN parle de « beau projet » qui fera parler de la Commune. Afin que la population adhère à cet événement et les bénévoles se mobilisent, il est nécessaire de communiquer. Il faut que la population se sente concernée. Sur le plan financier, la participation de la commune de 10.000 € est mesurée au regard du budget global de 140.000 €.

Daniel CHEVALIER revient sur le financement et rappelle qu'il ne sera pas demandé plus à la commune qui n'est pas l'organisateur mais est simple accompagnateur. Différents dossiers de demandes d'aides financières sont en cours de montage et une valorisation des moyens mis en place par la commune (mise à disposition de biens et personnel, prêt d'un bureau...) sera prise en

compte dans les estimations. Il explique que le style de jazz est plutôt accessible avec des rythmes vivants et chaleureux aux accents sud-américains ou cubains.

Jean-Luc BERGER note que le budget consacré aux artistes est très précis puisque les cachets sont déjà fixés. Il demande d'où proviennent les recettes attendues. Il lui est répondu qu'elles sont issues de la billetterie, des buvettes, de la vente de produits dérivés, des cotisations des membres de l'association... Les organismes extérieurs sont l'A3CS pour 4.000 €, le Département de la Sarthe pour 23.000 €, la Commune pour 10.000 €, le Mécénat, le SPEDIDAM, l'ADAMI. Le sponsoring des entreprises est estimé à 38.000 €. De plus, M. TATO est également en contact avec une banque.

Christophe TOUCHET affirme que chacun connaît sa position peu favorable car ce projet n'intègre pas le monde associatif juignéen. De plus, que propose-t-on aux organisateurs du Tour de Sarthe Moto qui a lieu le dimanche 3 juillet ? En réponse à cette interrogation, des tarifs privilégiés pourraient être appliqués aux participants du circuit pour le spectacle du dimanche soir. Il juge également que le budget est incohérent en rapport à l'ambition du projet. Il insiste pour que l'organisateur aille vers les associations pour les intégrer au projet.

Daniel CHEVALIER explique que le festival ne remet pas en cause le déroulement du Tour de Sarthe et que ces manifestations peuvent être complémentaires. Il souligne par ailleurs que la participation communale de 10.000 € représente qu'une part modeste du projet.

Claude FOURNIER estime que ce festival pourrait jouer le rôle d'une locomotive pour le monde associatif juignéen qui s'essouffle.

Daniel CHEVALIER rappelle que les professeurs de musique du Conservatoire à Rayonnement Intercommunal sont dans l'attente d'un tel projet et sont des vecteurs d'information tout comme les quelques 1000 élèves du Conservatoire. Il s'agit d'un public acquis pour ce genre d'évènement.

Liliane ELY se dit emballée par ce projet même si nous ne savons pas vraiment dans quoi nous nous engageons. Il lui semble que le montage du projet est un peu court en temps et elle émet des incertitudes sur la trésorerie de l'association. Elle conclut que ce festival vaut la peine d'être créé à Juigné et que s'il n'a pas lieu à Juigné, une autre commune l'accueillera.

Christophe TOUCHET ajoute que les vœux du Maire pourraient être organisés dans l'Orangerie du Château avec un Concert de jazz. Daniel CHEVALIER rappelle que la cérémonie est officielle et doit être réalisée dans un lieu public. Il est cependant possible de se déplacer après les discours vers l'Orangerie.

Laurence BATAILLE se montre favorable au projet. Il faut cependant que M. TATO vende son projet aux associations et à la population.

Carole BOUTET considère qu'il s'agit d'un « super » cadeau qui est offert à Juigné. Le budget n'est pas énorme et la prise de risque pour la Commune n'est pas importante. Ce type de challenge ne se représentera pas. Elle précise qu'il est nécessaire d'associer les habitants de la Commune.

Claude FOURNIER exprime sa satisfaction en espérant voir ce festival devenir une locomotive pour le monde associatif et retrouver une vie associative comme dans les années 80. Il pense que ce projet peut drainer de nouveaux bénévoles et apporter du sang neuf dans nos associations

Claire GUERINEAU ajoute que cette manifestation exceptionnelle et ponctuelle peut être source de mobilisation du bénévolat.

Daniel CHEVALIER affirme que la communication autour de l'évènement doit s'adresser à l'ensemble de la population sur un territoire élargi.

Il indique qu'il a conversé longuement au téléphone avec Guy de DURFORT qui est excusé afin de recueillir son avis. Celui-ci lui a assuré être favorable à ce projet mais reste malgré tout prudent en lui rappelant que c'est à Manuel TATO de vendre son projet. Il a noté quelques recettes hypothétiques dans le budget présenté avec une trésorerie nulle au démarrage du projet. Daniel CHEVALIER rappelle que M. TATO engage des fonds personnels dans le sens où son épouse n'est pas rémunérée. Il souligne que Guy de DUROFRT a conclu en lui disant que c'est lui-même qui assumait le plus de risques en acceptant d'accueillir la scène principale du festival dans le parc de son Château.

Daniel CHEVALIER précise que M. TATO lui a indiqué que M. CHAMPION, responsable de sécurité au Centre Culturel de Sablé et animateur de l'A3CS, s'était proposé pour assurer la gestion des équipes de bénévoles.

Daniel CHEVALIER ajoute que Manuel TATO attend l'accord du Conseil Municipal pour enclencher les composantes de ce festival. Il devra faire un appel à la population et aux associations.

Bruno LOUATRON intervient sur l'acoustique de la salle des fêtes pour le casting prévu au printemps. Ne pourrait-on pas utiliser l'église ?

Enfin, il est entendu que la réunion de présentation du festival aux associations et à la population devra être organisée en début d'année et après la cérémonie des vœux.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire sur les conditions de création d'un festival « Jazz in Juigné » par l'association « Quartier Général Production » les 2 et 3 juillet 2016,

Vu la demande de M. Manuel TATO, porteur de ce projet,

Entendu les avis de chacun des membres du Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve de manière consensuelle la création d'un festival de jazz et musiques actuelles à Juigné les 2 et 3 juillet 2016.

Il décide d'attribuer une subvention de 10.000 € à l'association « Quartier Général Production » qui organise « le festival « Jazz in Juigné » afin de soutenir ce projet.

Acquisition d'un bien immobilier : Maison Mouillé

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la teneur d'une délibération prise lors de la séance du 27 mars 2015.

En vue d'aménager un parking, il a été décidé d'entamer des négociations avec Madame Monique MOUILLE, propriétaire de la maison avec terrain 29 rue Haute à JUIGNE SUR SARTHE.

L'intérêt était également de pouvoir démolir cette maison construite en 1969 dont le style enlaidissait le « vieux bourg ».

Le Service France Domaine a estimé la propriété à 90.000 €.

Contact a été pris avec Maître Françoise POUJADE, notaire chargé du règlement de la succession de Monsieur Georges MOUILLE ;

Il se trouve que la propriétaire voisine de cette maison, Mademoiselle Béatrice de DURFORT est intéressée par une partie du terrain avec la vieille dépendance (nouveaux numéros 352 et 354 pour 11a 45ca).

Pour aider la Commune à trouver les fonds nécessaires, Mademoiselle Béatrice de DURFORT a, par l'intermédiaire du notaire, proposé à la Commune d'accepter un don de sa part de 45.000 €, à charge pour la Commune de nettoyer le terrain entier, d'enlever les déchets tout en conservant les plantations existantes.

La Commune se porterait ensuite acquéreur de la maison avec 4a 74ca de terrain. Soit des nouveaux numéros cadastraux 351 et 353 de la section AB (issus des numéros 105 et 106) moyennant le prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 €), le reste du terrain étant vendu DIX MILLE EUROS (10.000 €) à Mademoiselle de DURFORT.

Grâce au don de 45.000, le coût pour la Commune serait ainsi réduit à 35.000 € + 9.300 € de frais d'actes, ce qui paraît une bonne solution.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de faire acquérir par la Commune la maison 29 rue Haute à Juigné avec partie du terrain délimité par géomètre, soit les nouveaux 351 pour 3a 65ca et 353 pour 1a 09ca au prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80.000 €) + frais d'acte d'achat et d'acceptation de donation (9.300 €) sous condition de recevoir préalablement un don de 45.000 € de Mademoiselle Béatrice de DURFORT.

La clôture entre le parking futur et le terrain acquis par Mademoiselle de DURFORT sera édifiée par la Commune à ses frais (petit muret ou grillage).

Tous pouvoirs sont donnés à Monsieur le Maire à l'effet de signer tous actes notariés, documents et pièces nécessaires à l'acquisition du bien à l'Office Notarial de Sablé.

Acquisition de garages « Place des Vignes »

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il a reçu le projet d'acte de vente par la SCI des Vignes et du Moulin de 3 garages « Place des Vignes » qu'il a approuvé. La signature de l'acte devrait intervenir prochainement sur la base d'un prix d'acquisition de 1 €, les frais d'actes restant à la charge de la Commune.

Désignation d'un membre à la Conférence Intercommunale du Logement

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil Municipal a désigné, lors de sa séance 9 octobre 2015, Mme Laurence BATAILLE en qualité de membre titulaire et Mme Claire GUERINEAU, membre suppléant, pour siéger à la Conférence Intercommunal du Logement. Mme BATAILLE indique que les sujets abordés, lors de la dernière réunion de cette institution, ne correspondent pas à ses domaines de compétences et propose par conséquent de céder sa place à un autre conseiller. Monsieur le Maire, membre également de cette commission au titre de son mandat de conseiller départemental, lui demande de conserver ce rôle de délégué mais de n'assister à cette commission qu'en son absence.

Décision modificative n°3 au budget de la commune 2015

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de prendre une décision modificative au budget de la commune 2015 afin de dégager les crédits nécessaires au règlement de plusieurs factures.

Il propose d'adopter la décision modificative suivante :

Section Fonctionnement - Dépenses

art. 6574 – Subventions aux associations et personnes de droit privé	+ 10.000 €
art. 023 – Virement à la section d'investissement	- 10.000 €

Section Investissement - Dépenses

art. 2183 - op.10 – Matériel de bureau et informatique	+ 5.000 €
art. 2188 – Autres matériels	+ 5.000 €
art. 2315 - op.11 – Installations matériels et outillage technique	- 20.000 €

Section Investissement - Recettes

art. 021 - Virement de la section de fonctionnement	- 10.000 €
---	------------

Après délibération, le Conseil Municipal approuve cette décision modificative.

Travaux d'amélioration de la station d'épuration : Choix d'une entreprise

Monsieur le Maire laisse la parole à Monsieur Jean-Luc BERGER, 3^{ème} adjoint, qui explique voir réuni la Commission Communale « Environnement » le jeudi 5 novembre afin de décider des travaux à réaliser sur la station d'épuration et de l'entreprise retenue pour ces travaux.

La commission communale a conclu de réaliser les travaux de récupération des eaux industrielles de la station d'épuration et la mise en place d'une sonde Redox dans le bassin d'aération de cette station, compte tenu des économies d'eau et d'électricité réalisées.

3 entreprises ont été consultées afin d'effectuer ces travaux et leurs offres sont les suivantes :

	NANTAISE DES EAUX	VEOLIA	JOUSSE
Récupération eaux industrielles	–	6 696,39	6 440
Sonde REDOX	7 837,67	1 949,75	4 660
Terrassement	–	1 443,75	1 500
TOTAL (en € HT)	7 837,67	10 089,89	12 600

La commission communale a décidé d'attribuer ces travaux à l'entreprise VEOLIA, moins-disante pour un montant de travaux de 10.089,89 € HT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve la décision de la commission communale de retenir l'entreprise VEOLIA pour la réalisation de ces travaux et donne pouvoir à M. BERGER à l'effet de signer les devis et de faire entreprendre ces travaux.

Questions diverses

↳ Monsieur le Maire donne la parole à Madame Violaine FORTIN qui rend compte de la réunion du Conseil d'École de ce jour. Les effectifs s'établissent à 34 élèves réparties en 2 classes de 19 élèves (Maternelles à CP) et 15 élèves (CE à CM). Elle précise que l'opération « Orchestre à l'école » connaît sa troisième année et dernière d'existence et sera ponctuée de 3 concerts (le 7 décembre au Conservatoire, en mai 2016 à Auvers-le-Hamon et le 30 juin 2016 pour un conte musical). Les activités pédagogiques complémentaires sont organisées par groupes de 2 élèves et ne sont pas maintenues lorsqu'un élève est absent. Les temps d'activités périscolaires du midi sont désormais encadrés par un éducateur sportif, Quentin SAVARY, qui a remplacé récemment Mme DAVIDS, démissionnaire. Les enfants sont satisfaits puisqu'il leur propose des jeux sportifs complémentaires des activités plus calmes proposées par le personnel en place. Les parents, enfants et enseignants se félicitent des travaux de réhabilitation de l'école qui leur donnent toute satisfaction. L'équipe enseignante remercie la Commune pour ces travaux et l'équipement informatique (dotation de 10 tablettes et nouveau Tableau interactif) ainsi que pour l'aide apportée lors du réaménagement de l'école. De nombreux projets sont programmés au cours de cette année scolaire : Séances de canoë-kayaks, stages « structures et modelage », Ciné-jeunes, participation aux matinées citoyennes, rencontres sportives... Il a été fait état des comptes de la Coopérative scolaire et du projet de classe de découvertes sur l'année scolaire 2016-2017.

↳ Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il souhaiterait donner un nom à l'école et qu'à ce titre, il attend des propositions. Il sera également utile d'associer les enseignants et d'entendre leurs propositions. Monsieur LOUATRON y a réfléchi et a pensé à « La Communale ». Il rappelle que l'inauguration des travaux de restructuration de l'école est prévue le samedi 19 décembre à 11 heures.

↳ Monsieur LOUATRON souhaiterait qu'à l'occasion de la commémoration du 11 Novembre, un verre de l'Amitié soit servi aux participants. Monsieur le Maire propose d'étudier cette possibilité pour le 11 Novembre 2016.

- ↳ Monsieur FOURNIER informe le Conseil Municipal que 2 projecteurs du Stade viennent d'être remplacés conformément au plan de renouvellement de ces projecteurs à raison de 2 par an. Par ailleurs, les 4 fenêtres de la salle des fêtes (salle du bas) ont été également changées par l'entreprise PANIER.
- ↳ Des coussins berlinois viennent d'être installés en haut de « la Côte » à proximité du passage piétonnier de l'abribus ainsi que de part et d'autre du passage piétonnier situé à la sortie de la place du Grand Jardin dans la « rue des Vignes ». Entre ces obstacles, la vitesse des véhicules est désormais limitée à 30km/h.
- ↳ Monsieur LOUATRON sollicite l'installation d'un radar en sortie de village près du cimetière car il a noté que de nombreux véhicules accélèrent fortement dès la sortie du virage des Vignes et dépassent largement les 50 km/h imposés en agglomération.
- ↳ Monsieur TOUCHET informe le Conseil Municipal que l'association « Les P'tits Vignerons » invite toutes les personnes qui souhaitent y adhérer à une soirée dégustation au Bistrot des Vignes le jeudi 19 novembre prochain. L'adhésion est fixée à 21€ et l'association espère réunir 150 adhérents ce qui permettrait d'autofinancer son projet. Une convention devra être établie entre la Commune de Juigné, propriétaire du pré du Presbytère et l'association pour la mise à disposition de ce terrain.
- ↳ Madame GUERINEAU rend compte de la réunion du Comité Régional de l'Alimentation qui s'est tenue à Château-Gontier ce jour. Elle s'inscrit dans le Plan National d'Alimentation qui lutte en particulier contre le gaspillage alimentaire en sensibilisant l'ensemble des acteurs de l'alimentation.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 23h.

La prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au vendredi 4 décembre 2015 à 20 heures.

Daniel CHEVALIER

Claire GUERINEAU

Claude FOURNIER

Christophe TOUCHET

Jean-Luc BERGER

Liliane ELY

Laurence GIRARD

Laurence BATAILLE

Jean-Michel MALFROY

Carole BOUTET

Guy de DURFORT
Absent

Jérôme COUDREUSE

Violaine FORTIN

Nathalie LEC'HVIEN

Bruno LOUATRON